

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Quarante-cinquième session du Comité permanent  
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Questions stratégiques et administratives

FINANCEMENT DE LA CONSERVATION D'ESPECES

1. La décision 11.78, adoptée à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, demande au Comité permanent de constituer un groupe de travail chargé de recenser et d'analyser les mécanismes de financement de la conservation de la faune et de la flore sauvages mis en place par les Parties.
2. Pour aider le Comité permanent à donner suite à cette décision, l'organe de gestion de la France a préparé un document en trois parties: une note introductive, une fiche d'identification et une fiche de renseignements.
3. Ce document a été envoyé aux Parties dans la notification 2001/016 en mars 2001, en leur demandant de renvoyer au Secrétariat les fiches d'identification et de renseignements dûment remplies.
4. Les fiches de renseignements reçues des Parties seront transmises pour analyse et évaluation au groupe de travail qui sera constitué, et aux Parties qui en feront la demande.